

Intervenant dans le cadre du débat sur le projet de loi sur la participation des citoyens à la Justice (visant, en particulier, à créer des jurés au sein des tribunaux correctionnels) Jean-Pierre Sueur a évoqué en séance publique sa récente rencontre avec les magistrats et les greffiers du Tribunal de Grande Instance d'Orléans.

Il a notamment dit : « Les magistrats membres du Parquet et greffiers du Tribunal de Grande Instance d'Orléans ont invité les parlementaires à les rencontrer. Ils nous ont exposé leurs difficultés concrètes, depuis les problèmes inextricables posés par le logiciel Cassiopée jusqu'au manque crucial des moyens, en passant par la durée des audiences. Il peut arriver que cent affaires soient inscrites pour une séance d'un tribunal d'instance, et des dizaines pour une séance de tribunal correctionnel. Dans ces conditions, les « jurés populaires » sont totalement irréalistes. Il faudra les recruter, les former, les indemniser. Il faudra qu'ils accomplissent leur office, ce qui allongera les audiences. Robert Badinter a dit combien cela n'avait été demandé par personne, combien cela était inopportun alors que la justice souffre d'un très réel manque de moyens. Je regrette qu'il s'agisse une fois encore d'un texte de communication et d'affichage ».

>> [Le compte-rendu intégral de son intervention](#)

.